



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fêter la victoire le 11 novembre 2018

Question écrite n° 13699

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le Premier ministre sur les commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 2018. L'Élysée a récemment fait savoir que le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 2018, se déroulerait sans « expression trop militaire », ni « hommage aux maréchaux ». Cette décision aurait été prise en accord avec l'Allemagne et Angela Merkel en personne, qui devrait assister aux cérémonies. L'idée est donc de ne pas célébrer la victoire française. À cela deux raisons : éviter de rendre hommage aux huit maréchaux, parmi lesquels Philippe Pétain le héros de Verdun, et juger que la Grande Guerre fut d'abord et avant tout une boucherie. Le 11 novembre 2018, le « poilu » ne sera donc plus un militaire, mais un « civil » qui avait été armé par l'État pour participer à une guerre qui ne le concernait pas vraiment, selon une certaine sensibilité contemporaine alimentée par des œuvres de fiction. Il s'agit d'un pas de plus dans la repentance, dans le masochisme historique. Personne ne niera que la Grande Guerre fut une ignoble boucherie, et que, par certains aspects, tous les protagonistes en sortirent perdants. Mais les symboles ont du poids, ont un sens, et les mythes sont constitutifs de l'histoire. Le 11 novembre représente depuis plus d'un siècle une victoire française, ce qui est, par ailleurs, parfaitement exact sur le plan militaire. Les troupes françaises ont combattu avec une vaillance extraordinaire, face à un ennemi parti gagnant, et ont triomphé alors que rien ne pouvait le laisser supposer au commencement de la guerre. En leur honneur et en hommage à la bravoure légendaire du soldat français, il convient de commémorer la victoire, comme tous les autres pays du monde le font. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2012-273 du 28 février 2012, un hommage est rendu à tous les morts pour la France chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix. En cette année du centenaire de l'armistice, cette journée commémorative a été de plus notamment marquée par une évocation des combats de la Grande Guerre et par l'organisation d'une cérémonie internationale réunissant à Paris, sous l'Arc de Triomphe, plus de 70 chefs d'État et de gouvernement et dirigeants d'organisations internationales. Au cours de cette cérémonie, un vibrant hommage a été rendu aux combattants de la Première Guerre mondiale par le chef de l'État. Huit lycéens ont quant à eux lu des textes écrits par des combattants des principales armées présentes sur le front ouest en 1918, par un travailleur chinois et par une jeune femme française. Partout sur le territoire de la République, les initiatives à caractère patriotique et mémoriel ont également été encouragées autour des monuments aux morts communaux, en la présence et avec la participation des élèves des écoles. Toutes les cérémonies qui se sont tenues dans le cadre du centenaire de l'armistice ont été prioritairement l'occasion de rendre hommage au sacrifice des soldats morts pour la France durant le premier conflit mondial. Plus globalement, les armées françaises ont occupé une place centrale dans le dispositif mis en œuvre par le Gouvernement lors de cette commémoration exceptionnelle. Des militaires d'active et des représentants des trois générations du feu ayant succédé à celle désormais disparue de 1914-1918 ont ainsi pris part aux diverses cérémonies qui se sont déroulées en France. De nombreuses manifestations revêtant la forme de témoignages historiques tels que colloques et expositions ont en outre été

organisées. Par ailleurs, l'action essentielle que mènent aujourd'hui nos soldats pour défendre les intérêts de la Nation dans le cadre des opérations extérieures a été rappelée à la population, en particulier par la lecture devant chaque monument aux morts du nom des militaires morts pour la France au cours des 12 derniers mois.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13699

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9600

Réponse publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1113